

CONCERT SEXION D'ASSAUT 9 AVRIL - ZENITH ROUEN
LGBT DROITS DE CITÉ
INVITE A LA VIGILENCE
ET REVENDIQUE LE DROIT À L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI
EN MATIÈRE DE DÉLIT D'INJURE HOMOPHOBE

Le 9 avril, une soirée rap-reggae est programmée à Rouen. Sur le site internet du Zénith où se déroulera ce concert, nous pouvons y lire une description de cet événement : «Bonne nouvelle : le rap français est enfin prêt à dépasser les clichés, enfoncer les codes et les à priori.».

Affirmation plutôt surprenante quand l'un des groupes programmé n'est autre que Sexion d'Assaut, qui s'est fait connaître bien au-delà du monde du rap par ses propos ouvertement homophobes.

Rappel des faits

Au mois de juin 2010, Sexion d'Assaut donne une interview à un magazine dans lequel les membres du groupe revendiquent librement leur homophobie : «Pour nous, le fait d'être homosexuel est une déviance intolérable».

Quelques mois après la parution de cette interview, les associations LGBT se penchent sur le cas Sexion d'Assaut et retrouvent dans d'anciennes chansons du groupe des paroles insupportables : **«Je crois qu'il est grand temps que les pédés périssent, coupe leur le pénis, laisse les morts, retrouvés sur le périphérique.»**

Plusieurs associations se coordonnent alors, notamment au travers d'une pétition, pour demander aux structures accueillant le groupe lors de leur tournée, d'annuler leur passage. Les salles et les mairies/préfectures prennent alors leurs responsabilités et de nombreux concerts sont annulés.

Dans la foulée, le groupe de rap rencontre l'IDAHO et le CRAN et s'engage à œuvrer en faveur de la lutte contre l'homophobie. Sont alors organisées plusieurs rencontres avec des associations LGBT.

Malgré ces engagements, certaines associations ne croient pas en ce mea-culpa, en prenant pour preuve la nouvelle chanson du groupe sortie quelques jours plus tard, et dans laquelle on entend « Ceux qui disent qu'on a changé sont peut-être tous sourds » (malgré qu'il ne soit pas fait référence directement à la polémique). Aujourd'hui ces associations appellent toujours à l'annulation de leurs concerts.

Les positions/revendications de l'association LGBT Droits de Cité dans ce contexte :

Soutenant le point de vue d'SOS Homophobie en faveur d'un dialogue et d'actions concrètes plutôt qu'à une censure qui pourrait avoir des effets contre-productifs, **LGBT Droits de Cité n'appelle pas directement à la déprogrammation du groupe lors de sa venue à Rouen. Cependant, nous rappelons aux gestionnaires des salles de spectacles, et aux collectivités qui les portent, qu'il est de leur responsabilité, au moins moral, de s'assurer qu'aucun message répréhensible ne soit véhiculé lors des manifestations qu'ils accueillent.**

Par ailleurs, comme pour Capleton, Admiral T en 2007, le cas de Sexion d'Assaut, pose la question de l'intervention de la loi et ses possibilités en matières de sanction.

En effet, si le groupe est passible de 6 mois de prisons et 22 500€ d'amende pour délit d'injures homophobes, celui-ci ne pourra jamais rendre compte des propos tenus devant les tribunaux car la prescription pour propos sexistes, homophobes ou handiphobes est de 3 mois, durée expirée lorsque les associations ont eu connaissance de ces propos et ce alors que le délai de prescription pour les propos racistes, xénophobes ou antisémites est d'1 an. **LGBT Droits de Cité demande donc à nos parlementaires qu'ils se saisissent de ce problème afin d'obtenir une évolution de la législation pour une égalité de traitement des propos homophobes, sexistes ou racistes.**

L'association «LGBT Droits de Cité», mouvement citoyen pour l'égalité des droits des **lesbiennes, gays, bisexuel-les, et transexuel-les,** inscrit son action militante dans la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle en Haute-Normandie.

Contact :

Elodie : 06.13.97.08.39

Blog :

<http://lgbt.droitsdecite.free.fr>